

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE 22 NOVEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le vingt-deux novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Maudétour-en-Vexin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier VERMEIRE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs, Caroline BIGONET, Claude DELAVAUD, Pascal FLOQUET, Arlette HIPEAU, Michèle KUBIAK, Jacques MILLOUET, Yves SAUSSAIS et Joseph BENZ .

Absents : Marie-Thérèse PARICHON, Damien VAILLANT

Pouvoir : Marie-Thérèse PARICHON à Jacques MILLOUET

Mr Yves SAUSSAIS a été nommé secrétaire de séance.

* * * * *

La séance est ouverte à 20h30. Après lecture, le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Etude des statuts « définitifs » de la Communauté de Commune Vexin Val de Seine
- Informations communales et questions diverses

Nouveaux Statuts de la Communauté Communes Vexin Val de Seine

VU Le code Général des Collectivités Territoriale,

CONSIDERANT le courrier du président de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine Monsieur Jean-François RENARD, du 14 novembre 2013 invitant les 26 communes membres à délibérer sur les nouveaux statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'adoption des nouveaux statuts de l'intercommunalité de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine

Questions diverses et informations communales

Contrôle URSSAF : suite au contrôle du 3 janvier 2013, il s'avérait que la commune de Maudétour-en-Vexin devait la somme de 727 € au regard des cotisations statutaires obligatoires. Le recours qui a été

adressé en LRAR à l'URSSAF a donné raison à la commune de Maudétour-en-Vexin et l'URSSAF nous a donc remboursé courant novembre 2013 la somme versée .(soit 727€)

Radars Pédagogiques : il va falloir modifier le poteau sur lequel il a été placé car il ne prend pas d'assez loin les voitures.

Repas des anciens et du personnel communal : il aura lieu le samedi 8 mars 2014

Cabine téléphonique allée des Tilleuls : il nous a été demandé si nous conservons cette cabine dans le village :

Il n'est pas pour le moment question de la supprimer et le Conseil Municipal décide de son maintien

Location de la salle des fêtes : de nombreux particuliers des alentours de Maudétour-en-Vexin sollicitent la Mairie afin qu'on leur loue la salle des fêtes. Il a bien été redit lors du Conseil Municipal que cette salle est strictement réservée à la location pour les Maldestoriennes et Maldestoriens et n'est donc en aucun cas ouverte à la location aux habitants de communes extérieures.

La séance est levée à 21 h 50.

Didier VERMEIRE Maire		Arlette HIPEAU Conseillère municipale	
Jacques MILLOUET 1er Adjoint		Michèle KUBIAK Conseillère municipale	
Pascal FLOQUET 2ème Adjoint		Marie-Thérèse PARICHON Conseillère municipale	
Claude DELAUDAUD 3ème Adjoint		Yves SAUSSAIS Conseiller municipal	
Joseph BENZ Conseiller municipal		Damien VAILLANT Conseiller municipal	Absent
Caroline BIGONET Conseillère municipale			